

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 janvier 2017, ajournée au 23 janvier 2017, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon

Est absent :
Denis Laporte, maire

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

2017-2301-028

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2017-2301-029

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes, lot 2016-2, lot 2017-1 et lot 2017-2 du 18 janvier 2017, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 99 754,19 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 2016-3, lot 2016-4, lot 3 et lot 2017-4 du 18 janvier 2017-3, d'une somme de 285 631,38 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2017-2301-030

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal précise que *"toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine"* ;

ATTENDU QUE le 5 mars 2007, le Conseil adoptait la résolution R 056-2007, demandant à la Caisse Desjardins de Joliette, d'ouvrir une marge de crédit institutionnelle permanente sur le compte courant de la municipalité, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes en cas de besoin, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler sa demande annuellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers de demander à la Caisse Desjardins de Joliette de maintenir une marge de crédit institutionnelle permanente sur le compte courant de la municipalité, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes en cas de besoin, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

ADOPTÉ

2017-2301-031

DÉFI 12 HEURES NICOLETTI

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement de l'inscription d'une équipe de 8 skieurs afin de participer au Défi 12 heures Val St-Côme au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière qui aura lieu le samedi 11 mars 2017, au coût de 500 \$, à condition d'obtenir le nombre d'équipiers nécessaire à la formation d'une équipe ;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2017-2301-032

AUTORISATION DE VENTE D'UNE SOUFFLEUSE USAGÉE

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la vente de la vieille souffleuse White de l'aréna en passant par le site d'annonces Kijiji.

ADOPTÉ

2017-2301-033

COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS AU DOMAINE MA LORRAINE EN 2017

ATTENDU QUE depuis 2010 la municipalité a accepté de verser annuellement à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree, au cours du mois de février, une compensation pour le déneigement et l'entretien des chemins du Domaine Ma Lorraine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité, au prorata de l'évaluation des résidences du Domaine Ma Lorraine de l'année 2016 ;

QUE pour 2017, un montant correspondant à 100 % du tableau de l'année 2016 soit 2 223,88 \$, soit versé à Gilles Léveillé pour l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree ;

QUE la cotisation annuelle de 75 \$ en tant que membre de l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine soit ajoutée à ce montant pour un montant total de 2 298,88 \$;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-320-00-521-00 ;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2017-2301-034

RADIATION DE COMPTES POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU QUE pour les 9 abonnés de la bibliothèque, une facture et un avis de rappel, en plus d'un courrier recommandé, ont été envoyés par la Municipalité et dans la majorité des cas, un avis a été acheminé par huissier ;

ATTENDU QUE la somme de ces factures impayées représente 643,24 \$;

ATTENDU QUE le conseil n'entend pas mettre plus d'énergie et de ressources sur ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

DE s'assurer que ces personnes ou les membres de leur famille immédiate ne puissent pas s'inscrire à d'autres activités de loisirs de la municipalité incluant le camp de jour et le prêt de livres à la bibliothèque ;

DE radier les factures suivantes :

No facture	Motif	Solde
00016002145148	Retard et livres de bibliothèque	156,85 \$
00016002145791	Retard et livres de bibliothèque	3,95 \$
00016002145981	Retard et livres de bibliothèque	108,45 \$
00016001953211	Retard et livres de bibliothèque	40,87 \$
00016002145577	Retard et livres de bibliothèque	74,68 \$
00016002145551	Retard et livres de bibliothèque	40,65 \$
00016002145569	Retard et livres de bibliothèque	29,78 \$
00016002144281	Retard et livres de bibliothèque	105,30 \$
00016002058028	Retard et livres de bibliothèque	29,81 \$
00016002144273	Retard et livres de bibliothèque	52,90 \$
	TOTAL	643,24 \$

ADOPTÉ

2017-2301-035

FONDATION ESPACE JEUNESSE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de 4 billets pour l'activité de financement de la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière qui se tiendra au Jolodium le 27 mai prochain, pour la somme totale de 300 \$.

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2017-2301-036

NOUVEAU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC), SOUS-VOLET 1.1 RENOUELEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du sous-volet 1.1 Renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout ;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

ADOPTÉ

2017-2301-037

TRAVAUX PRÉVENTIFS POUR CONTRER L'IMPACT DE L'AGRILE DU FRÊNE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de Insta Coupe inc. pour faire l'inventaire des frênes dans les espaces verts de Crabtree et procéder à la caractérisation pour la somme totale de 400 \$, excluant les taxes ;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-701-50-410-00.

ADOPTÉ

2017-2301-038

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des travaux municipaux d'une somme totale de 150 000 \$ et de commencer à entreprendre les démarches et appels d'offres nécessaires, s'il y a lieu, à la réalisation des travaux pour les secteurs suivants :

Secteurs :	Montants estimés
17 ^e Rue entre la 1 ^{re} Avenue et la 2 ^e Avenue	25 000 \$
Chemin Froment	70 000 \$
5 ^e Avenue entre la 12 ^e Rue et la 16 ^e Rue	25 000 \$
Glissière de sécurité (ponceau du Trait-carré)	15 000 \$
Rue Majeau	15 000 \$
Total :	150 000 \$

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds disponibles dans le poste budgétaire 22-320-00-721.

ADOPTÉ

2017-2301-039

TARIFICATION POUR TRAVAUX À FACTURER AUX FRAIS D'UN PROPRIÉTAIRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le 19 décembre 2005, le règlement 2005-109 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout au réseau municipal ;

ATTENDU QUE l'article 2 dudit règlement prévoit que le raccordement est effectué aux frais du propriétaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution R 016-2006 adoptée le 9 janvier 2016 décrétant les tarifs applicables lors des travaux de raccordement ;

ATTENDU QUE l'établissement de ces tarifs pourrait également être appliqué pour d'autres travaux municipaux à facturer à un propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

QUE la résolution R 016-2006 soit abrogée ;

QU'en plus de toutes les dépenses encourues pour la réalisation de travaux aux frais d'un propriétaire, il soit convenu d'appliquer les tarifs suivants, s'il y a lieu :

- Rétrocaveuse : 85 \$/h incluant l'opérateur
- Camion 6 roues : 65 \$/h incluant l'opérateur
- Employé : 30 \$/h
- Contremaître : 45 \$/h

ADOPTÉ

2017-2301-040

ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (« FQM ») ET LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (« GAZ MÉTRO »)

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution ;

ATTENDU QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie ;

ATTENDU QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité ;

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre 2016, Gaz Métro et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises ;

QUE copies de cette résolution soient transmises à la FQM et à Gaz Métro.

ADOPTÉ

2017-2301-041

ÉTUDE DES SOLUTIONS SUR LA ROUTE 158 ENTRE ST-ESPRIT ET JOLIETTE

ATTENDU QUE le 13 juin 2016 la firme CIMA a présenté plusieurs pistes de solutions intéressantes sur la Route 158 entre St-Esprit et Joliette ;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité le 3 octobre 2016, les résidents ayant accès au chemin St-Jacques à une rencontre de consultation sur l'étude des solutions touchant le territoire de Crabtree ;

ATTENDU QUE le projet, à la hauteur du feu de circulation à Crabtree, d'installer un nouvel accès du côté sud de la route semble unanimement acceptable ;

ATTENDU QUE le projet de fermeture du centre de la route à la hauteur du chemin St-Jacques est inacceptable pour les citoyens de Crabtree ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil fasse connaître formellement son désaccord face à la fermeture du centre de la route à la hauteur du chemin St-Jacques ;

QUE le ministère trouve une autre solution que la fermeture du centre de la route à la hauteur de l'intersection du chemin St-Jacques et de la Route 158 ;

QUE copies de cette résolution soient transmises :
• aux maires de St-Jacques, St-Esprit et St-Alexis ;

- à la direction des Laurentides-Lanaudière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ;
- à la députée Véronique Hivon.

ADOPTÉ

2017-2301-042

SOUSSIONS POUR TRAVAUX ANNUELS DE LIGNAGE DE RUE EN 2017

ATTENDU QUE le 16 février 2015, le conseil adoptait la résolution R 066-2015, afin de retenir la soumission de Lignes Maska & Gestion Pavex inc. pour 2 ans (2015-2016) pour la somme totale de 32 595,52 \$, incluant les taxes, laquelle soumission était la plus basse conforme ;

ATTENDU QUE la firme Lignes Maska & Gestion Pavex inc. accepte de maintenir les mêmes tarifs unitaires pour une entente de gré à gré pour 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder un nouveau contrat de gré à gré à *Lignes Maska & Gestion Pavex inc.* pour 2017 sur la base des mêmes tarifs unitaires appliqués en 2016 ;

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds disponibles dans le poste budgétaire 02-320-00-521-44.

ADOPTÉ

2017-2301-043

TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter la soumission no.58 de *Les constructions Maxima inc.* du 2 décembre 2016 pour des travaux à l'hôtel de ville concernant la fermeture du balcon donnant sur la 6^e Rue pour la somme totale de 14 726,00 \$, incluant les taxes;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 22-130-00-728.

ADOPTÉ

2017-2301-044

TRAVAUX À L'ENTREPÔT DU 50, 17^E RUE

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter la soumission no.38 de *Les constructions Maxima inc.* du 17 novembre 2015 pour des travaux à l'entrepôt de la 17^e Rue pour la somme totale de 20 224,10 \$, incluant les taxes;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 22-130-00-727.

ADOPTÉ

2017-2301-045

ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - 2017

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'assumer les frais d'adhésion annuelle pour 2017 à l'Association des directeurs municipaux du Québec du directeur général, Pierre Rondeau, du directeur général adjoint, Christian Gravel.

ADOPTÉ

2017-2301-046

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un document représentant la structure organisationnelle révisée à la suite d'une restructuration administrative découlant d'ajustement de tâches à réaliser suite à la réorganisation à opérer en même temps que le remplacement de la secrétaire réceptionniste.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter la réorganisation du travail des fonctionnaires déposée au Conseil.

ADOPTÉ

2017-2301-047

DEMANDE DE TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à prendre entente avec madame Lori Lepage, pour permettre la réalisation de 160 heures de travaux communautaires à la station de purification d'eau potable.

ADOPTÉ

2017-2301-048

ENTENTE POUR UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande du Centre de petite enfance La Cabotine, situé au 120, 7^e Rue, afin de permettre une entente concernant l'utilisation du centre communautaire et culturel en cas d'évacuation d'urgence de la résidence ;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre une telle entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que le Centre communautaire et culturel puisse être utilisé en cas d'évacuation d'urgence du CPE La Cabotine.

ADOPTÉ

2017-2301-049

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de subvention pour l'installation de toilette à faible débit en y insérant une date de début et fin de fin soit entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

ADOPTÉ

2017-2301-050

FÊTE DE LA PÊCHE ET ENSEMENCEMENT DE TRUITES EN 2017

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice du service des loisirs, Shanie Déziel :

- À procéder à l'inscription de la municipalité de Crabtree dans le cadre de la Fête de la pêche du gouvernement du Québec qui se tiendra les 2, 3 et 4 juin 2017 ;
- À faire une demande de subvention au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉ

2017-2301-051

MANDAT DE SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE À L'ARÉNA

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 10 août 2015 la résolution R 272-2015 suite à la réception d'une offre de service, mandatant la firme Lachance & associée, architectes pour les travaux de réfection de la toiture de l'aréna en excluant la surveillance de chantier ;

ATTENDU QUE le 12 mai 2016 le conseil adoptait la résolution 2016-0512-502 concernant la composition du toit et l'ajout d'ancrages au toit pour permettre l'accrochage lors du déneigement ;

ATTENDU QUE la municipalité veut accorder le contrat par soumissions publiques pour les travaux de réfection de la toiture ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater l'architecte pour la surveillance des travaux, le tout tel que décrit dans l'offre de service : #OS-15-040 du 7 juillet 2015, de Lachance et associée, architectes, préparée par Jean-Benoît Lachance pour la somme de 6 200 \$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 7 juillet 2015, pour la surveillance des travaux de toiture, préparée par Jean-Benoît Lachance, architecte chargé de projet, sur une base horaire de 92,10 \$/h pour la somme maximum de 6 200,00 \$ avant taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés à même le fonds général qui lui sera remboursé par le règlement 2016-289 lorsqu'il aura reçu toutes les approbations nécessaires.

ADOPTÉ

2017-2301-052

AUTORISATION POUR LE PASSAGE DU 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le passage dans les rues de Crabtree, le 17 juin 2017, des cyclistes du *1000 km du Grand défi Pierre Lavoie*.

ADOPTÉ

2017-2301-053

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À CULTURE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2017-2018 pour la somme de 252,95 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 10.

Mario Lasalle, maire suppléant

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.